

Les traductions du discours juridique

Hugo Beuvant, Thérèse Carvalho et Mathilde Lemée (dir.)

2018

Presses universitaires de Rennes

www.pur-editions.fr

LE discours juridique est-il voué à subir la malédiction de Babel ? À toutes les périodes de l'histoire, les juristes ont nécessairement été confrontés à la diversité linguistique du monde et lui ont trouvé un efficace mais délicat remède : la traduction. Les civilisations de l'Antiquité ont ainsi cherché à comprendre et à traduire le fonctionnement et le droit des autres sociétés humaines. À partir de la redécouverte du droit romain, les juristes ont dû faire face aux enjeux de la traduction d'un système juridique suranné et à sa transposition dans un présent entièrement différent. De même, les réformateurs de l'époque moderne se sont intéressés aux réalités juridiques des États voisins et aux propositions de changement suggérées par des penseurs étrangers.

Si la question de la traduction du discours juridique a fait l'objet de plusieurs études, elle n'a néanmoins que trop rarement été envisagée d'un point de vue historique. Or, l'histoire du droit offre de très nombreuses illustrations de *translatio linguui* qui permettent de mieux appréhender les phénomènes de circulation et de réception des idées juridiques. Partisans d'une démarche à la fois historique et comparative, les auteurs de ce livre s'appliquent donc à une interrogation raisonnée du passé afin de comprendre les grands défis de la prospective juridique. Cet ouvrage, fruit d'un colloque international organisé à l'université Rennes 1, éclaire les traductions du discours juridique à travers le prisme de l'histoire en s'intéressant aux problématiques récurrentes et aux solutions diverses proposées à travers les époques. Au fil des contributions, la traduction du discours juridique se révèle comme une mission exigeante qui lutte intemporellement pour l'émergence d'un lumineux dialogue entre les droits et les civilisations.